

Q. Ces chaussures furent expédiées de tous les points du Dominion et on les condamna comme étant usées?—R. Usées et remplacées par d'autres.

Q. Et condamnées. Vous y avez fait cette désignation "usées et condamnées"?  
R. Oh, oui.

Q. Et la liste contient les noms suivants: "Murray Shoe Company, 132; Gauthier, 67; Tétrault, 70; Western, 76; McPherson, 6; Ames, Holden and Company, 3; Cook, Fitzgerald, 1; sans étiquette, 47". Maintenant ce nombre est-il exact? Nous ne voulons faire d'injustice à personne?—R. C'est là tout ce que nous avons à faire, et c'est tout le rapport que nous vous avons fait parvenir; c'est tout ce que l'on a retourné au ministère.

Q. Avez-vous quelque moyen de faire connaître le nombre total de chaussures fournies par chacun des fabricants; supposons que l'on en a fourni en tout 10,000 paires et que l'on n'en ait retourné qu'une centaine de paires, ce nombre constituerait une proportion assez juste, n'est-ce pas, si vous possédiez ces renseignements?—R. Oui.

Q. Avez-vous ici des chaussures de la compagnie Relindo?—R. Je n'en ai qu'un échantillon, et ce n'est pas une chaussure usée.

Q. Avez-vous remarqué que dans les chaussures anglaises et françaises la langue et l'empaigne ne font qu'un?—R. Oui.

Q. Est-ce là une disposition recommandable?—R. Oui, c'est là un état de choses qui a sa raison d'être.

Q. Au cahier des charges du Canada, et au sujet de ces chaussures, il n'en est pas ainsi?—R. Non.

Q. Avez-vous remarqué que les chaussures canadiennes ont la langue cousue à l'intérieur de l'empaigne?—R. Oui.

Q. On l'a cousue en dessous de l'empaigne au lieu de la coudre à l'extérieur; avez-vous remarqué cet état de choses?—R. Non. C'est là un détail que nous n'avons pas mission d'examiner, et cela était tout à fait étranger aux instructions du cahier des charges.

Q. Cette chaussure (il l'indique) porte la langue cousue au dedans?—R. Oui.

Q. De sorte que l'eau aurait plus de chance de pénétrer dans la chaussure?—R. Oui.

Q. N'est-ce pas là un fâcheux état de choses?—R. Pas très fâcheux.

Q. Et la langue n'est jamais de la même épaisseur que l'empaigne?—R. Si elle l'était je crois qu'elle perdrait de son efficacité.

Q. Avez-vous remarqué que les chaussures des armées anglaise et française ne sont hautes que l'exige le cahier des charges canadien?—R. J'ai remarqué ce fait—la chaussure anglaise est haute mais la chaussure française ne l'est pas autant; c'est là matière de goût car il existe certains arguments qui militent en faveur de la liberté du coup-de-pied.

Q. On dit que de teindre en jaune le cuir des chaussures a pour effet de le rétrécir, alors s'il arrivait que cette opération ne fût pas faite comme elle doit l'être et si le cuir de dessus n'était pas rendu imperméable, l'eau n'aurait-elle pas pour effet d'étendre le cuir et de lui faire absorber l'eau comme ferait une éponge?—R. Non, j'en ne crois pas, l'eau s'introduirait dans le cuir mais je ne crois pas qu'elle causerait une extension sérieuse du cuir.

Q. Alors si vous ne croyez pas ce résultat, quelle est la raison pour laquelle vous rendriez la surface de la chaussure imperméable?—R. Elle ne s'étendra pas, l'eau la pénétrera mais on ne peut dire qu'elle s'étendra de façon sérieuse; le chrome donne de la valeur au cuir tandis que le cuir tanné à l'écorce fait du cuir de qualité inférieure.

Le comité s'ajourne.